



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question orale n° 1149

### Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences de la réforme de la police nationale, notamment en matière d'effectifs pour le commissariat de Niort. Ainsi, la réforme s'est traduite par une baisse des effectifs des policiers en tenue, baisse accrue par les départs en retraite. Alors même que le nouveau directeur général de la police nationale, lors de sa prise de fonction, insiste sur la priorité que constitue la « police de proximité », les effectifs du commissariat de Niort ne traduisent pas cette priorité. L'unité de voie publique n'est constituée que de 67 fonctionnaires, ce qui la met presque à la moitié des effectifs constitués dans des communes de taille analogue, dans d'autres départements. La seule affectation d'adjoints de sécurité ne saurait compenser le déficit des policiers en tenue. De plus, le parc moto est lui aussi insuffisant. En conséquence, elle lui demande s'il envisage d'augmenter la dotation en personnels et moyens dans les Deux-Sèvres, et s'il est possible d'avoir des renseignements complémentaires sur le concours exceptionnel de recrutement de 1 000 policiers issus des rangs des auxiliaires, notamment quant à leur affectation.

### Texte de la réponse

M. le président. Mme Geneviève Perrin-Gaillard a présenté une question, n° 1149, ainsi rédigée:

« Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences de la réforme de la police nationale, notamment en matière d'effectifs pour le commissariat de Niort. Ainsi, la réforme s'est traduite par une baisse des effectifs des policiers en tenue, baisse accrue par les départs en retraite. Alors même que le nouveau directeur général de la police nationale, lors de sa prise de fonction, insiste sur la priorité que constitue la « police de proximité », les effectifs du commissariat de Niort ne traduisent pas cette priorité. L'unité de voie publique n'est constituée que de 67 fonctionnaires, ce qui la met presque à la moitié des effectifs constitués dans des communes de taille analogue, dans d'autres départements. La seule affectation d'adjoints de sécurité ne saurait compenser le déficit des policiers en tenue. De plus, le parc motos est lui aussi insuffisant. En conséquence, elle lui demande s'il envisage d'augmenter la dotation en personnels et moyens dans les Deux-Sèvres, et s'il est possible d'avoir des renseignements complémentaires sur le concours exceptionnel de recrutement de 1 000 policiers issus des rangs des auxiliaires, notamment quant à leur affectation. »

La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard, pour exposer sa question.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Monsieur le ministre de l'intérieur, j'attire votre attention sur les conséquences de la réforme de la police nationale, et notamment sur ses conséquences en matière d'effectifs pour le commissariat de Niort. Elle s'y est en effet traduite par une baisse du nombre des policiers en tenue, baisse qui est accrue par les départs en retraite, qui n'ont pas été remplacés. La priorité que constitue la police de proximité ne peut donc pas être tenue dans notre département, faute d'effectifs suffisants.

L'unité de voie publique n'est constituée que de 67 fonctionnaires, ce qui correspond à la moitié des effectifs constitués dans des communes de taille analogue, dans d'autres départements. La seule affectation d'adjoints de sécurité ne peut pas compenser le déficit des policiers en tenue.

Le parc motos est lui aussi insuffisant. Ainsi, les sept motards tournent avec trois véhicules, ce qui amoindrit considérablement la bonne application de la politique de sécurité routière.

Monsieur le ministre, envisagez-vous d'augmenter la dotation en personnels et en moyens dans les Deux-Sèvres ? Des policiers vont-ils être recrutés dans ce département ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Madame la députée, vous attirez mon attention - à juste titre d'ailleurs - sur le niveau des effectifs dans le département des Deux-Sèvres, et particulièrement dans la circonscription de Niort, que vous jugez insuffisant.

A ma connaissance, le département des Deux-Sèvres compte 132 fonctionnaires, dont 101 du corps de maîtrise et d'application. La circonscription de Niort dénombre, quant à elle, 93 fonctionnaires, dont 70 gradés et gardiens, auxquels il convient d'ajouter 12 adjoints de sécurité.

Les dispositions adoptées par le conseil de sécurité intérieure ont, vous le savez, classé un certain nombre de départements en zone très sensible. Les Deux-Sèvres n'en font pas partie. Or, du fait des redéploiements qui sont effectués depuis un peu plus d'un an, les départs à la retraite ont pu très rarement être immédiatement compensés dans les départements qui n'étaient pas classés en zone très sensible.

Mais les créations d'emplois en surnombre que j'ai obtenus du Premier ministre devraient me permettre de faire face à cette situation à la rentrée. En effet, comme vous le savez, plus de 7 000 élèves gardiens sont actuellement formés dans nos écoles. Par conséquent, à partir du mois de septembre, nous devrions retrouver un niveau d'effectifs opérationnels comparable à celui qui existait il y a quelques années, et qui s'est érodé du fait de l'accélération des départs à la retraite.

C'est dans cette perspective qu'ont été ouverts, pour le département des Deux-Sèvres, onze postes de gardien de la paix, dont neuf à Niort. Ces nouveaux personnels renforceront les 67 fonctionnaires de l'unité de voie publique que vous avez cités. S'ajouteront à ces effectifs les 27 adjoints de sécurité qu'il est prévu d'affecter au département des Deux-Sèvres. Une partie d'entre eux pourra renforcer ceux déjà en poste à Niort.

La réforme de la police de proximité s'applique depuis le 1er juin sur un tiers du territoire national en zone de police. A partir du 1er janvier, commencera la deuxième phase de la réforme, qui s'appliquera notamment à la ville de Niort, puisque l'ensemble des chefs-lieux de département seront concernés dès lors qu'ils auront signé un contrat local de sécurité. C'est le cas de Niort et un autre CLS est en cours d'élaboration à Thouars.

Cette dynamique résolument nouvelle repose sur un certain nombre de principales: territorialisation, responsabilisation, polyvalence et, naturellement, action partenariale.

Dans ce cadre, j'espère pouvoir renforcer la dotation en personnels du département des Deux-Sèvres, et notamment celle de la circonscription de Niort, à partir du 1er janvier prochain, en y affectant un certain nombre d'effectifs actuellement disponibles et d'autres que j'espère obtenir dans le cadre du budget 2001. J'espère en particulier obtenir la création de postes administratifs pour pouvoir redéployer sur le terrain un certain nombre d'agents du corps de maîtrise et d'application actuellement immobilisés par des tâches administratives.

Vous avez évoqué le problème de la brigade motocycliste. Je tiens à vous signaler que, pour faciliter les actions engagées dans ce domaine par les six fonctionnaires de la formation motocycliste urbaine, cette dernière bénéficiera de la réalisation du plan de renouvellement 2000 qui, en raison de la contrainte des marchés, interviendra en 2001. La circonscription de Niort bénéficiera prochainement d'une nouvelle dotation en matériel en complément des motocyclettes déjà existante.

Je conclurai en soulignant la qualité du travail des services de police sur la circonscription de sécurité publique de Niort: elle a abouti à une baisse de 3,7 % de la délinquance générale sur les premiers mois de 2000 par rapport à 1999, et ce après une baisse de 3,42 % entre 1998 et 1999. Cela permet à la circonscription de Niort de connaître un taux de délinquance de 64 à comparer au taux moyen de 74 des circonscriptions de même importance.

C'est déjà trop, me direz-vous. J'en conviens tout à fait. Mais l'efficacité des fonctionnaires mérite d'être saluée et l'effort supplémentaire qui sera fait au bénéfice de la circonscription n'en sera que plus justifié. Cet effort doit en effet aussi récompenser les actions efficaces qui ont déjà été menées.

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Je remercie M. le ministre pour les perspectives ouvertes par sa réponse.

Le département des Deux-Sèvres - nous en sommes très conscients - n'est pas classé en zone très sensible.

Mais, afin d'instaurer une véritable prévention et éviter ainsi que la répression ne devienne la réponse coutumière, il est nécessaire d'apporter un soin et un regard particuliers aux départements qui, faute d'effectifs suffisants, pourraient voir leur délinquance augmenter.

Ce n'est pas le cas dans les Deux-Sèvres, mais j'espère que, malgré tout - et votre réponse me le laisse

entrevoir -, les effectifs de police vont redevenir convenables dans ce département.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Gaillard](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1149

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 2000, page 3333

**Réponse publiée le :** 7 juin 2000, page 4866

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 juin 2000